



Le + :
Focus sur les
aménagement
COVID 19

FORMATION Droit social et RH

14 octobre 2020
9h00 à 12h30
En visioconférence

Une formation animée par

Ariane QUARANTA
Avocat associé Barthélémy
Pauline HENRY
Avocat Barthélémy

TARIF :

495€ HT - abonnés

550€ HT - non-abonnés

Par participant et par session

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

Pour plus d'informations :
strasbourgformation@barthelemy-avocats.com
03 88 55 91 31

[Inscrivez-vous ici](#)

Gérer le temps de travail

La définition, le suivi et le contrôle de la durée du travail est l'un des thèmes du droit du travail qui suscite le plus de questions de la part des employeurs et des salariés : quelles sont les règles qui s'impose à tous ? Comment décompter le temps de travail ? Quels sont les aménagements possibles du temps de travail ?

Pour un grand nombre de règles, les ordonnances Macron ont permis aux entreprises de privilégier la négociation d'entreprise pour adapter le cadre juridique aux spécificités de leur organisation. Les possibilités aujourd'hui offertes aux entreprises sont nombreuses, néanmoins, la négociation nécessite de maîtriser les règles juridiques applicables et de comprendre les enjeux de ces nouvelles organisations, comme l'illustre le contentieux abondant sur le décompte du temps de travail ou les forfaits jours.

Le cabinet Barthélémy vous propose une formation en distanciel 100% opérationnelle qui vous permettra de maîtriser les concepts, saisir les opportunités qui s'ouvrent aux entreprises et d'éviter d'éventuels contentieux.

OBJECTIFS

- Actualiser vos connaissances relatives à la durée du travail en en tenant compte de l'actualité judiciaire et des réformes
- Développer les réflexes indispensables à la gestion quotidienne des relations de travail et la maîtrise des risques juridiques
- Solidifier vos acquis par des exercices pratiques et approfondir les thématiques majeures

VOTRE PARCOURS DE FORMATION

- Activités individuelles (3 h) (travail sur la plateforme)
- Classe virtuelle (3 h 30)
- Réalisation du test final d'entraînement (30 minutes)



BARTHÉLÉMY
AVOCATS

VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL

N° de déclaration DATADOCK : 0013798

N° de déclaration d'activité : 836 303 864 63 • Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat



BARTHÉLÉMY AVOCATS

PROGRAMME

PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs d'entreprise ou d'établissement
- DRH/RRH
- Responsables et membres des services juridiques
- Juristes

PRÉ-REQUIS

Toute personne confrontée à la législation sur la durée du travail dans ses activités professionnelles

Disposer d'un ordinateur connecté à Internet.

CONTENU

I. Notion de temps de travail effectif

- La détermination du temps de travail effectif
- Détermination des temps de pause
- Temps d'habillage et de déshabillage
- Les astreintes
- Temps de déplacement

II. Salariés à temps complet

- Détermination des horaires
- Les heures supplémentaires
- La pratique du forfait

III. Salariés à temps partiel

- Le contrat de travail à temps partiel
- Le principe d'égalité de traitement
- La détermination des horaires
- La modification des horaires ou de la durée du travail
- Les heures complémentaires
- La priorité d'emploi à temps plein

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Durée : 7 heures au total dont 3h30 en visioconférence avec votre formateur et 3h30 de travail personnel

Dans le cadre de cette formation entièrement animée à distance par un Avocat spécialisé en droit social une plateforme sera mise à votre disposition une semaine avant le début de la visioconférence.

Vous y trouverez un support de formation complet et à consulter dès que nécessaire ainsi qu'une documentation complémentaire vous permettant de commencer à étudier les concepts juridiques développés avec l'avocat lors du webinar.

Des quizz/ tests seront aussi à remplir via la plateforme afin de permettre au formateur de cibler vos besoins et de vous évaluer à l'issue du webinar.

Une messagerie intégrée à la plateforme vous permet de communiquer en temps réel avec votre formateur.

LE + PÉDAGOGIQUE

Apport d'une vision pratique et pragmatique.

Cette formation est imputable sur le budget formation et est limitée à un groupe de 20 personnes afin de favoriser les échanges.

SUIVI ET ÉVALUATION

- Une attestation individuelle de formation sera remise à chaque stagiaire
- Un questionnaire d'évaluation permet au stagiaire d'évaluer le déroulement de l'action formation



BARTHÉLÉMY
AVOCATS

FICHE D'INSCRIPTION ENTREPRISE

TITRE DE LA FORMATION : **Gérer le temps de travail – 14 octobre 2020**

Entreprise (Raison sociale) :
Représentée par Mr / Mme :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Fax :
Email : Nombre de salariés :

Établissement d'une convention de formation : OUI NON

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter au service du personnel pour toute précision concernant l'établissement de la convention de formation :

.....
.....
.....
.....

INSCRIPTION PRISE AU BÉNÉFICE DE :

NOM, Prénom : Fonction :
NOM, Prénom : Fonction :

PAIEMENT :

Règlement de la facture par l'entreprise Règlement de la facture par un organisme extérieur

Nom et adresse de l'organisme auquel doivent être adressées la facture et la convention de formation (en l'absence d'indication, ces documents seront établis au nom de la société) :

Envoyer ces documents à l'entreprise Envoyer ces documents directement à l'organisme

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise

AVIGNON

1 rue Ninon Vallin
84000 Avignon
Tél. : 04 90 89 75 69 - Fax : 04 37 22 15 40
avignon@barthelemy-avocats.com

BORDEAUX

119, avenue du Général Leclerc - BP 28
33019 Bordeaux cedex
Tél. : 05 57 22 22 70 - Fax : 04 37 22 15 31
bordeaux@barthelemy-avocats.com

CLERMONT-FERRAND

Résidence « Les Parcs »
39, rue Amadéo - CS 20008
63057 Clermont-Ferrand cedex 01
Tél. : 04 73 19 28 50 - Fax : 04 73 19 28 70
clermont@barthelemy-avocats.com

LILLE

19, square Dutilleul - 59800 Lille
Tél. : 03 20 74 09 09 - Fax : 04 37 22 15 36
lille@barthelemy-avocats.com

LYON

208, rue Garibaldi - CS 13551
69422 Lyon cedex 03
Tél. : 04 72 84 46 46 - Fax : 04 37 22 15 37
lyon@barthelemy-avocats.com

MARSEILLE

54 allées Turcat Méry - CS 40034
13272 Marseille CEDEX 08
Tél. : 04 96 10 02 40 - Fax : 04 37 22 15 30
marseille@barthelemy-avocats.com

METZ

21, rue de Sarre - 57000 Metz
metz@barthelemy-avocats.com

MONTPELLIER

223, avenue Clément Ader
Castelnau 2000
34170 Castelnau-le-Lez
Tél. : 04 67 22 10 00 - Fax : 04 37 22 15 39
montpellier@barthelemy-avocats.com

MULHOUSE

10, rue de Zurich - 68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 59 32 57 - Fax : 04 37 22 15 46
mulhouse@barthelemy-avocats.com

NANTES

14, rue de la petite Sensive - CS 52374
44323 Nantes cedex 3
Tél. : 02 40 93 54 55 - Fax : 04 37 22 15 29
nantes@barthelemy-avocats.com

NICE

11, rue de Rivoli - 06000 Nice
Tél. : 04 93 80 80 80 - Fax : 04 37 22 15 48
nice@barthelemy-avocats.com

NÎMES

65 Avenue Jean Jaurès - 30900 Nîmes
Tél. : 04 66 29 50 50 - Fax : 04 37 22 15 40
nimes@barthelemy-avocats.com

PARIS

24, rue de Berri - 75008 Paris
Tél. : 01 53 53 63 60 - Fax : 04 37 22 15 42
paris@barthelemy-avocats.com

PAU

2 rue O'quin - 64000 Pau
Tél. : 05 59 12 69 90 - Fax : 04 37 22 15 43
pau@barthelemy-avocats.com

RENNES

2b rue de la Huguenoterie - CS 54301
35043 Rennes
Tél. : 02 99 30 54 54 - Fax : 04 37 22 15 45
rennes@barthelemy-avocats.com

STRASBOURG

20, rue Jules Rathgeber - 67100 Strasbourg
Tél. : 03 88 55 91 31 - Fax : 04 37 22 15 46
strasbourg@barthelemy-avocats.com

TOULOUSE

35/37, rue Lancefoc - 31000 Toulouse
Tél. : 05 34 41 90 60 - Fax : 04 37 22 15 49
toulouse@barthelemy-avocats.com

TOURS

16 rue de la Tuilerie - 37550 Saint-Avertin
Tél. : 02 47 55 38 50 - Fax : 04 37 22 15 21
tours@barthelemy-avocats.com

VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL

